



**Les Monte En l'Air**  
Association Gibervillaise d'escalade

Mairie de Giberville  
Esplanade Raymond Collet  
14730 GIBERVILLE






http://www.escalade-mea.com/  
Mel : escalade.mea@laposte.net

## Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI

### Bénévole :

- ❖ Nom, prénom : .....
- ❖ Adresse : .....

### Véhicule utilisé :

*Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.*

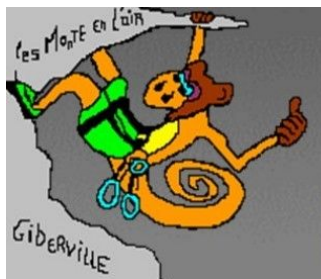
- ❖ Marque : ..... N° immatriculation : .....
- ❖ Modèle : ..... Puissance fiscale (CV) : .....

### Frais engagés :

Dates	Objet (réunion, entraînement, etc...)	Lieu, trajet, itinéraire	Distance totale parcourue	Montant des frais engagés

Fait à ....., le .....201\_

Signature



## Les Monte En l'Air

Association Gibervillaise d'escalade

Mairie de Giberville  
Esplanade Raymond Collet  
14730 GIBERVILLE



<http://www.escalade-mea.com/>  
Mel : [escalade.mea@laposte.net](mailto:escalade.mea@laposte.net)

### Barème fiscal de remboursement des frais kilométriques. Voiture (2016, pour l'imposition des revenus de 2015)

Puissance fiscale	jusqu'à 5 000 km	de 5 001 à 20 000 km	au-delà de 20 000 km
3 cv et moins	$d \times 0,41$	$(d \times 0,245) + 824$	$d \times 0,286$
4 cv	$d \times 0,493$	$(d \times 0,277) + 1\ 082$	$d \times 0,332$
5 cv	$d \times 0,543$	$(d \times 0,305) + 1\ 188$	$d \times 0,364$
6 cv	$d \times 0,568$	$(d \times 0,32) + 1\ 244$	$d \times 0,382$
7 cv et plus	$d \times 0,595$	$(d \times 0,337) + 1\ 288$	$d \times 0,401$

*d* : distance parcourue à titre professionnel exprimée en km.

Depuis l'imposition des revenus de 2012, la puissance fiscale des véhicules est plafonnée à 7 chevaux, contre 13 chevaux auparavant.

### Barème fiscal de remboursement des frais kilométriques. Moto (2016, pour l'imposition des revenus de 2015)

Puissance	jusqu'à 3 000 km	de 3 001 à 6 000 km	au-delà de 6 000 km
$p = 1$ ou 2 cv	$d \times 0,338$	$(d \times 0,084) + 760$	$d \times 0,211$
$p = 3, 4$ ou 5 cv	$d \times 0,4$	$(d \times 0,070) + 989$	$d \times 0,235$
$p > 5$ cv	$d \times 0,518$	$(d \times 0,067) + 1\ 351$	$d \times 0,292$

*d* : distance parcourue à titre professionnel exprimée en km. Pour qu'il s'agisse d'une moto, la cylindrée doit être supérieure à 50 cm<sup>3</sup>. En-dessous, c'est un cyclomoteur.

### Barème fiscal de remboursement des frais kilométriques. Cyclomoteur (2016, pour l'imposition des revenus de 2015)

jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 5 000 km	au-delà de 5 000 km
$d \times 0,269$	$(d \times 0,063) + 412$	$d \times 0,146$

*d* : distance parcourue à titre professionnel exprimée en km.

### Barème fiscal de remboursement des frais kilométriques. Vélo (2016, pour l'imposition des revenus de 2015)

Le montant est fixé à 0.25 euros par kilomètre (Décret no 2016-144 du 11 février 2016 relatif au versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs privés).